le bulletin du SNU ipp 26

N°289

Bimensuel
Directrice de publication : Bernadette Long
N° de C.P.P.A.P. : 0610 S 07360
ISSN : 1164-2769

Déposé le 20/05/2009

SNUipp Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 Valence
Tél. : 04.75.56.77.77
Télécop. : 04.75.56.00.56

Internet : http://26.snuipp.fr E-mail : snu26@snuipp.fr

Abonnement : 10 E
Prix au n° : 2 E

Année Scolaire **2008 / 2009**

Bulletin n°289

Évaluations nationales CE1 : remarques sur le contenu et la forme... consignes nationales page 3.

Mardi 26 mai :

. Pique-nique revendicatif
. Rassemblement

Samedi 13 juin :

. Manifestation *(détails p.4)*

ACTION EVS/AVS/AE Mercredi 27 mai 10h devant la préfecture NON à la précarité !

2 nouvelles dates pour l'action : 26 mai et 13 juin

Les unions départementales CGT, CFDT, FO, FSU et UNSA se sont réunies le 15 mai dernier à Valence.

Après le succès des différentes manifestations du 1er mai sur le département (10 000 manifestants à Valence, 1500 à Romans, 3000 à Montélimar), elles appellent à accentuer la pression sur le gouvernement et le patronat à partir de la plate forme revendicative unitaire du 5 janvier 2009 sur :

- Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique,
- Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités,
- Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat,
- Préserver et améliorer les garanties collectives,
- Réglementer la sphère financière internationale.

Les unions départementales de la Drôme appellent :
- à des assemblées générales unitaires dans les entreprises, les administrations, les localités pour préparer la manifestation du 13 juin,
- à un pique-nique revendicatif à Valence de 12h à 14h au Medef,
- un rassemblement à Montélimar à 18h devant le théâtre. Nous vous invitons à une conférence de presse organisée le 26 mai à 13h30 devant le MEDEF au plateau de Lautagne.

La FSU 26 et le SNUipp appellent les collègues à participer à ce pique-nique et à venir aux rassemblements de Valence, devant l'Inspection Académique, et de Montélimar, devant le théâtre, à 18H00, pour permettre la participation du plus grand nombre et porter nos revendications en matière d'éducation.

Le 13 juin, une manifestation départementale sera organisée dans l'unité. Les modalités vous seront données dans une prochaine publication.

Le bureau départemental du SNUipp26

Sommaire :

p1 : Édito
p2 : Quand le prêtre… Prime évaluations.
p3 : Évaluations CE1
p4 : Actions en mai et juin…

21 000 postes en moins à la rentrée 2010. Et si vous vous syndiquiez ?

Quand le prêtre formera l'instituteur...

par Caroline Fourest - **Le Monde du 30/04/09 .**

On assiste à un assaut sans précédent pour tenter d'affaiblir l'enseignement républicain et laïque au profit de l'enseignement privé et confessionnel. En principe, la République « ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ». En coulisse, tout est fait pour torpiller l'esprit de cette loi dès qu'il s'agit d'éducation nationale.

Dans la plus grande discrétion, tout un pan du discours prononcé par Nicolas Sarkozy à Saint-Jean-de-Latran vient d'entrer en vigueur. On se souvient de cette phrase dans laquelle le président plaçait le prêtre au-dessus de l'instituteur « dans la transmission des valeurs ». Depuis, il a tenté de minimiser. Ces mots traduisent pourtant une vision de la transmission et de l'enseignement que son gouvernement applique à la lettre.

Dans une autre partie de son discours, moins célèbre, le président regrettait que la République ne reconnaisse pas la « valeur des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur catholique ».

On pensait à la reconnaissance de diplôme de théologie... Ils n'ont pas à être validés par la République puisqu'elle ne « reconnaît aucun culte ».
Mais le président s'obstine. Notamment avec l'arrière-pensée de pouvoir estampiller la formation des imams rêvée par le ministère de l'intérieur mais dispensée par la Catho.

Un bricolage qui ne fait que renforcer l'impression d'une gestion post-coloniale de l'islam, donc la propagande islamiste. Tout en tuant à coup sûr l'esprit de 1905.

L'affaire est plus grave qu'il n'y paraît. **Les décrets de cet accord - signé en catimini entre la France et le Vatican, le 18 décembre 2008 - viennent de tomber. Ils prévoient la « reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur délivré sous l'autorité compétente de l'une des parties ».**
Or cette « reconnaissance » ne vaut pas seulement pour les matières théologiques mais aussi profanes. Autrement dit, le baccalauréat ou d'éventuels masters.

L'accord feint d'appliquer une directive européenne (le processus de Bologne), pensée pour reconnaître les diplômes étrangers, mais il change de nature à partir du moment où il est signé avec le Vatican, pour « reconnaître » des diplômes délivrés sur le sol français par des établissements de l'Eglise. Ce qui revient non seulement à casser le monopole des diplômes qu'avait l'Etat depuis 1880, mais aussi l'esprit de l'article 2 de la loi de 1905.

Jusqu'ici, les établissements catholiques privés pouvaient parfaitement préparer des élèves au bac, mais ceux-ci devaient passer leur diplôme avec tous les autres. Petite astuce connue des professeurs : de nombreux établissements privés choisissent de ne présenter que les meilleurs élèves sous leurs couleurs et d'envoyer les autres en candidats libres pour améliorer leur score de réussite au bac. Appâtés par des pourcentages tournant autour de 100 %, de plus en plus de parents se tournent vers ces établissements au détriment de l'école publique.

Le gouvernement fait tout pour encourager ce choix : démantèlement de la carte scolaire, baisse du nombre de professeurs dans le public… Le « plan banlieue » est à sec, mais on racle les fonds de tiroirs pour financer - sur fonds publics - l'ouverture de 50 classes privées catholiques dans les quartiers populaires. Un grand lycée Jean-Paul-II est sur les rails. Un collège tenu par l'Opus Dei est déjà sous contrat.

Il ne manquait plus que ça : la fin du diplôme d'Etat… Justement au moment où l'Etat annonce vouloir supprimer les IUFM, brader les concours et remplacer leur formation par un master que pourrait préparer n'importe quel établissement privé.
Comme ça, en plus de délivrer le baccalauréat, le Vatican pourra ouvrir des masters destinés directement aux futurs enseignants.

Un comité 1905 vient de porter plainte devant le Conseil d'Etat.
S'il n'obtient pas gain de cause, le prêtre aura le champ libre pour reprendre la main sur l'instituteur.

Évaluations : à qui profite la prime ?

Le Cabinet du ministre a présenté le projet de décret qui institue l' indemnité pour les enseignants pour faire passer les évaluations au CE1 et au CM2. Le texte devrait paraître en mai. L'indemnité sera versée en juillet-août.
Le montant est actuellement fixé à 400 €. Il fera l'objet d'un arrêté distinct.

Pour tenter de répondre à toutes les situations particulières (temps partiel, régimes de décharge, absence, travail en cycle…), le ministère prévoit le fonctionnement suivant :

1) Un montant total est fixé par école. Il s'élève au taux actuel multiplié par le nombre de classes comportant des élèves de CE1 et CM2.
Classe unique : 1 x 400 € = 400 €
Ecole à 2 classes élém. : CP-CE1 / CE2-CM1-CM2
2 x 400 € = 800 €
Ecole à 4 classes : CP-CE1 / CE1-CE2 / CE2-CM1 / CM1-CM2
3 x 400 € = 1 200 €

2) La répartition peut s'effectuer entre **tout collègue qui « procède »** aux évaluations (art.1).
Le ministre entend par « procéder » aux évaluations : les faire passer et/ou les corriger et/ou rendre compte aux parents.

Cette méthode peut conduire à plusieurs types de versement :
- un versement à chaque collègue ayant dans sa classe des élèves de CE1 et du CM2
- une répartition sur le cycle *(ex. : classe de CM1 ou classe de CE2 , s'il y a accord entre les enseignants concernés et travail collectif de correction ou d'information)*.

3) Dans le cas de temps partiel ou de décharge de direction, l'indemnité peut être proratisée (2 x ½ temps = 2 indemnités de 200 €). ¾ et ¼ = 1 indemnité de 300 € et une indemnité de 100 € ou peut ne pas être proratisée si un seul enseignant assure toute l'évaluation.

Le SNUipp a fait part des nombreuses difficultés et des nombreuses inégalités que risque de provoquer ce système.

Si le ministère reconnaît l'alourdissement et la multiplicité des tâches demandées aux enseignants, nous lui avons rappelé que les attributions successives de primes (nouveaux recrutés, directeurs d'école, évaluation, ...) ne peuvent tenir lieu de réelle revalorisation des enseignants, puisque celles-ci ne concernent qu'environ 60 000 enseignants.

Nous avons également fait remarquer que cette prime va à l'encontre du développement du travail en équipe dans les écoles et risque de générer des inégalités importantes entre départements, circonscriptions, écoles et enseignants...

Évaluations CE1

Evaluer ?
Pas si simple !

www.snuipp.fr

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

La première mission de l'Ecole doit être d'accueillir et de garantir le droit à l'éducation de tous.

« Tu as bien travaillé aujourd'hui ? »

C'est sans doute la question la plus souvent posée à la sortie de l'école, par des parents à juste titre préoccupés par la réussite de leur enfant !

Si les élèves ne savent pas toujours se situer, pour les enseignants évaluer fait partie du quotidien du métier : en amont de l'apprentissage pour savoir où en sont les élèves et partir de ce qu'ils savent, puis pour vérifier ce qu'ils ont appris.

Les questions d'évaluation, nationales et internationales, ont été largement médiatisées cette année, et instrumentalisées pour justifier des réformes par ailleurs très contestées. Les évaluations nationales CM2 en janvier ont montré une rupture avec les logiques mises en oeuvre depuis 20 ans, qui favorisaient la réussite des élèves.

A l'occasion des évaluations CE1, voici quelques éléments pour comprendre les enjeux et participer aux débats…

Mai 2009

***Le « 4 pages » joint à ce bulletin** (pages intérieures)* se veut un outil à destination tant des enseignants que des parents pour comprendre les enjeux et participer aux débats sur ces évaluations…
Si vous souhaitez l'utiliser et le distribuer en nombre, nous pouvons vous l'imprimer à la section du SNUipp 26,

contactez-nous au 04 75 56 77 77 .

Position syndicale ?

Au moment où la CFTC se fait le défenseur de l'Aide Personnalisées et où le SE-UNSA appelle à ne pas boycotter les évaluations CE1, le SNUipp fait appel au bon sens des personnels et invite chacun à répondre à cette question :
Comment peut-on défendre un dispositif sans l'avoir évalué et comment peut-on faire passer des évaluations sans en connaître les réels objectifs ? Il en va de notre éthique professionnelle, souvent mise en avant par notre administration, alors qu'elle-même ne la respecte pas !

Un pilote aveugle qui reste sourd :

En janvier dernier, environ 30% des enseignants de CM2 ont refusé de transmettre les résultats de leurs élèves par l'application nationale.
Et pourtant, le ministre persiste et signe en maintenant la passation d'évaluations nationales pour tous les élèves de CE1 toujours dans la même précipitation.
La mise en place d'aides ne pouvant s'envisager qu'à la rentrée scolaire suivante (début CE2), on peut s'interroger sur le bien fondé de faire passer cette évaluation à cette période de l'année. Cela confirme simplement qu'il s'agit bien d'instaurer une évaluation des acquis et d'en faire une catégorisation des élèves sans utilité pédagogique

Consignes nationales :

Ainsi, pour parer à toute mise en concurrence des écoles, le SNUipp, à l'échelle nationale, invite l'ensemble des collègues concernés à :

- ne rendre compte que des seuls résultats des évaluations aux élèves et aux parents de la classe concernée;
- ne pas utiliser le logiciel ministériel de transmission et ne transmettre que les résultats anonymés (élèves et école).

Informer les parents est une nécessité :

Afin d'éviter toute tentative de manipulation de ces évaluation et permettre aux parents de mieux comprendre votre position, le SNUipp vous invite à les informer au travers d'un « quatre pages » disponible à la section sur simple demande. Celui-ci explique parfaitement **la rupture instaurée par le ministère quant à la mise en place d'évaluations nationales**.

Le calendrier ministériel est le suivant :

- Passation des tests par les élèves : du 25 au 30 mai
- Opérations de saisies par les enseignants : du 1er au 10 juin
- Communication aux parents : à partir du 10 juin
- Mise en ligne des résultats par le ministère : fin juin 2009.

Quelques remarques sur le contenu et la forme de ces évaluations :

Codage :

Le mode de codage reste inchangé par rapport à celui des évaluations CM2. On reste sur un codage binaire « tout juste » ou « tout faux ».
Pour des élèves aussi jeunes, cette mise en échec artificielle par la non prise en compte de réponses partiellement justes risque d'être encore plus désastreuse.

En Français :

- Le texte proposé en lecture est très long et difficile (beaucoup d'implicite). Des élèves « moyens » risquent de se trouver très vite dépassés par la tâche.
- L'exercice 6 évalue des compétences des nouveaux programmes (noms, articles, verbes) pas forcément entièrement mis en place dans toutes les classes.

En Mathématiques :

- L'exercice 8 est très difficile.
(calcul mental avec multiplication et division)
- Le problème « à étapes » de l'exercice 13 semble d'un niveau de difficulté trop élevé pour des élèves de cet âge.
- Construire un triangle « qui a deux côtés de 8 cm » est une compétence remarquable au CE1 (exercice 16).

Actions … Actions … Actions …

Communiqué des organisations syndicales de le Fonction publique

Depuis maintenant plusieurs mois, nos huit organisations syndicales de la Fonction publique portent ensemble des revendications et des exigences.

Avec les personnels, elles continuent d'exiger :

- L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois, avec un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 et celles prévues en 2010,
- Le retrait des articles relatifs au « bénéfice de la réorientation professionnelle », à la « généralisation du cumul d'emplois à temps non complet » et au « remplacement et intérim » du projet de loi relatif à la mobilité,
- Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels, et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité, et l'aggravation des conditions de travail.

Avec les personnels, elles demandent l'ouverture de négociations portant sur :

- L'augmentation significative de la valeur du point et la réévaluation de l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents,
- Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité, dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.
Le gouvernement s'obstine dans sa politique à l'encontre de la Fonction publique et des personnels fonctionnaires et agents publics, dans un contexte de crise qui exige plus et mieux de service public tant pour les usagers que pour les personnels.

C'est pourquoi les huit organisations syndicales de la Fonction publique réunies le 6 mai s'inscrivent pleinement dans l'appel solennel lancé au plan interprofessionnel.
Elles appellent les personnels à participer massivement aux journées du 26 mai et du 13 juin. Elles soutiennent les mobilisations dans les différents secteurs de la Fonction publique.

Paris, le 13 mai 2009.

Suppression de 34 000 postes dans la fonction publique : une politique dangereuse et irresponsable !

Le Premier ministre vient de confirmer à la fois son refus de revenir sur sa politique fiscale et son intention pour 2010 de supprimer 34000 postes dans la fonction publique et d'accélérer la politique de démantèlement des services publics que constitue la RGPP.
Il affiche ainsi un dogmatisme irresponsable, menaçant les solidarités et la lutte contre les inégalités et faisant courir de graves risques pour l'avenir.
Ainsi, alors que le chômage des jeunes explose, on continue à réduire leurs possibilités d'emploi dans les services publics. Les plans sociaux se multiplient et ce même gouvernement qui les dénonce, refuse lorsqu'il est employeur, de donner l'exemple et joue le même jeu !
Alors que la crise qui frappe rend d'autant plus indispensables des services publics qui maintiennent les liens sociaux, confortent les solidarités, luttent contre les inégalités et préparent l'avenir, de suppressions de postes en RGPP, on les rend encore plus exsangues, on en réduit les missions et ces nouvelles coupes claires vont encore tailler dans leur capacité à répondre aux besoins de notre société. Et on poursuit dans une politique fiscale qui favorise les plus hauts revenus et est destructrice d'emplois tant publics que privés. Ce sont les plus défavorisés, les territoires les plus confrontés aux difficultés, les hommes, les femmes, les jeunes les plus en butte aux inégalités qui vont en être les premières victimes.
La FSU appelle les personnels à réagir notamment lors des deux journées de mobilisation interprofessionnelle du 26 mai et du 13 juin avec l'ensemble des salariés.
Elle entend par ailleurs s'adresser aux autres organisations de l'éducation et de la fonction publique pour envisager des ripostes communes.

Les Lilas, le 14 mai 2009.

Les rendez-vous :

Mardi 26 mai :

- **Pique-nique revendicatif**
  12h à 14h au Medef à Valence (Lautagne)
- **Rassemblements**
  18h à Valence (Inspection Académique)
  et Montélimar(devant le théâtre)

Mercredi 27 mai :

Rassemblement à 10h devant la Préfecture pour dire
NON à la précarité avec les EVS / AVS / AE

Samedi 13 juin :

Manifestation départementale
(détails prochainement)

*Le **SNUipp**, **S**yndicat **N**ational **U**nitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.*

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.

Imprimé par nos soins SNUipp-FSU - VALENCE